



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : budget

Question écrite n° 4279

## Texte de la question

M. Michel Bouvard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la Fédération nationale des foyers ruraux et ses nombreuses fonctions d'aide à la gestion et au fonctionnement, notamment des fédérations départementales, du FONGEP. Elle gère les assurances de près de 200 000 adhérents et les informe à travers sa revue « Animer le magazine rural ». Pour réaliser ces missions, outre les cotisations des adhérents, elle bénéficie d'aides de différents ministères dont le ministère de l'agriculture et de la pêche qui met à sa disposition quelques fonctionnaires. Or il a été annoncé une diminution de la subvention annuelle de 14 % et le nombre des fonctionnaires mis à disposition est passé de 12,5 à 6,5, 5 postes FONGEP n'ont pas été renouvelés et il serait question d'en supprimer 30 autres en 1998. De telles mesures auraient pour conséquences l'arrêt des activités principales de la FNFR en 1998 alors que ce mouvement a été fondé il y a 51 ans et représente plus de 3 000 salariés. Il lui demande donc s'il entend revoir ces mesures pour permettre la continuité du fonctionnement de cette fédération.

## Texte de la réponse

De fortes contraintes budgétaires ont frappé les crédits consacrés à l'animation rurale qui sont passés de 22,45 millions en 1996 à 17,07 millions en 1997, et même à 14,5 millions de francs après régulation, soit une diminution de 36 %. Néanmoins, la subvention attribuée à la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) dans le cadre de la convention pluriannuelle a pu être maintenue à 5 millions de francs, ce qui n'a pas été le cas pour les autres réseaux associatifs. La FNFR bénéficie également des aides de l'Etat sous forme de 43 postes FONJEP ainsi que de 7,5 postes de fonctionnaires mis à disposition par la direction générale de l'enseignement et de la recherche. L'ensemble de l'aide du ministère de l'agriculture et de la pêche représente ainsi un montant de 9,2 millions de francs pour l'année 1997, ce qui place la FNFR au premier rang des bénéficiaires sur les crédits de l'animation rurale. Un complément de 100 000 francs a pu être dégagé pour la FNFR au titre de l'exercice 1997 mais il n'est pas possible d'aller plus loin dans le redéploiement des crédits.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4279

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 octobre 1997, page 3239

**Réponse publiée le :** 8 décembre 1997, page 4474